

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE MAYOTTE**

**PORTANT SUR L'ANNÉE 2019**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule : la commission de surendettement des particuliers de Mayotte est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 4 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

Dépôts de dossiers et redépôts

17 dossiers de surendettement ont été déposés au secrétariat de la commission de surendettement de Mayotte durant l'année 2019, en hausse de 5 dossiers par rapport à l'année 2018 (- 11,9% au niveau national avec 145 526 dossiers). Le nombre de dossiers de la commission de Mayotte reste faible en comparaison de celui observé en Métropole ou même dans les autres DOM.

Le taux de redépôts se situe à 21,05% en 2019, contre 8,33% en 2018 (44,02% au niveau national).

Recevabilité et orientation

18 dossiers ont été déclarés recevables et orientés par la commission de Mayotte, dont :

- 13 dossiers orientés vers un aménagement de dettes

- 5 dossiers ont orientés vers un rétablissement personnel (RP) contre zéro en 2018 (55,8% au niveau national).

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Aucun cas conventionnel n'a été conclu en 2019, comme c'est le cas depuis 2014.

En 2019, 10 dossiers ont été orientés vers les mesures imposées, dont :

- 3 mesures imposées suite RP sans liquidation judiciaire,

- 3 mesures imposées sans effacement partiel réglant la situation de surendettement,

- 4 mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement

- aucune mesure imposée d'attente sans effacement consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Nous avons en 2019, une proportion de solutions pérennes permettant de régler la situation de surendettement de 58,82% contre 76,25% au niveau national.

Aucun dossier de surendettement n'a été jugé recevable à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion annuelle en mars 2019 avec le juge du tribunal d'instance sur le fonctionnement de la commission de surendettement.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	3 30 à 40 agents sociaux	Formation et information au fonctionnement des dispositifs du surendettement à un public de travailleurs sociaux (agents du CCAS de la commune de Koungou, étudiants à l'IRTS).
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière		
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	4	Réunion Mayotte Habitat
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1	Participation à une émission radio sur Mayotte 1 <sup>ère</sup> sur l'accès aux particuliers des dispositifs gérés par la Banque de France, dont le surendettement

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à coordonner les actions du secrétariat avec celles du tribunal.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :** 3 stages pratiques organisés par le secrétariat ont eu lieu au profit d'une trentaine de travailleurs sociaux (en formation ou en activité), afin de les former et les informer sur les divers dispositifs que gère l'IEDOM au service des particuliers.

---

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Nombreuses clôtures de dossiers pouvant être recevables en raison des difficultés à joindre les déposants (pas de réponses aux différents appels téléphoniques) pour les demandes de pièces complémentaires. La même difficulté est rencontrée pour la validation des plans, avec des débiteurs qui déclarent souvent ne pas recevoir les courriers.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Difficultés à faire comprendre aux débiteurs la mise en application de leur plan, notamment sur le fait qu'ils doivent eux-mêmes entamer des démarches auprès des créanciers pour la mise en place des solutions de paiement.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Délai important de réponse des créanciers dans les diverses procédures (accord sur le plan, actualisation de créances, etc.).
- Difficultés des créanciers à respecter la règle de cessation de tout recouvrement pour les impayés existant au jour de la recevabilité.

Date : le 12 février 2020

Le président de la commission

*In repetition*  
  
Florent GUEREZ

Le secrétaire de la commission

  
Victor-Robert  
NUGENT

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

**Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)**

**Données d'activité**

**Mayotte**

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	41,7%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	8,33%	21,05%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	0,00%	0,00%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	200,0%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	16,67%	11,11%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	-50,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	50,00%	0,00%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	200,0%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	0,00%	38,89%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	0,00%	27,78%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,00%	0,00%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	100,00%	72,22%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	54,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	36,36%	35,29%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	18,18%	5,88%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	9,09%	17,65%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,00%	0,00%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	0,00%	0,00%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	0,00%	0,00%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	0,00%	0,00%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,36%	41,18%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	18,18%	41,18%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	9,09%	23,53%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	18,18%	0,00%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	27,27%	58,82%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

### Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Mayotte	DEPARTEMENT- OUTREMER	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	6%	8%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	18%	37%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	0%	7%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41%	36%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	59%	65%	76%

\*en % de dossiers traités

## ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

### Rapport d'activité des commissions (Endettement)

#### Mayotte

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	<b>1 815</b>	<b>17</b>	<b>70</b>	<b>92,3%</b>	<b>94,4%</b>	<b>38 820</b>	<b>3,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 285</i>	<i>5</i>	<i>12</i>	<i>65,4%</i>	<i>27,8%</i>	<i>85 469</i>	<i>2,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>471</i>	<i>13</i>	<i>42</i>	<i>24,0%</i>	<i>72,2%</i>	<i>31 592</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>60</i>	<i>11</i>	<i>16</i>	<i>3,0%</i>	<i>61,1%</i>	<i>1 910</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>62</b>	<b>13</b>	<b>32</b>	<b>3,1%</b>	<b>72,2%</b>	<b>1 301</b>	<b>2,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>89</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>4,5%</b>	<b>33,3%</b>	<b>1 104</b>	<b>1,5</b>
<b>Endettement global</b>	<b>1 966</b>	<b>18</b>	<b>118</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>32 076</b>	<b>6,0</b>

### Rapport d'activité des commissions (Endettement)

#### DOM-COM

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	<b>57 251</b>	<b>1 516</b>	<b>5 321</b>	<b>50,1%</b>	<b>76,5%</b>	<b>15 881</b>	<b>3,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>26 849</i>	<i>246</i>	<i>361</i>	<i>23,5%</i>	<i>12,4%</i>	<i>79 757</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>28 535</i>	<i>1 237</i>	<i>3 809</i>	<i>25,0%</i>	<i>62,4%</i>	<i>15 543</i>	<i>2,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>1 866</i>	<i>931</i>	<i>1 151</i>	<i>1,6%</i>	<i>47,0%</i>	<i>967</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>45 472</b>	<b>1 738</b>	<b>5 982</b>	<b>39,8%</b>	<b>87,7%</b>	<b>4 646</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>11 563</b>	<b>931</b>	<b>1 821</b>	<b>10,1%</b>	<b>47,0%</b>	<b>1 982</b>	<b>1,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>114 287</b>	<b>1 982</b>	<b>13 124</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>17 406</b>	<b>6,0</b>

**Rapport d'activité des commissions (Endettement)  
Métropole**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	<b>4 446 515</b>	<b>113 432</b>	<b>520 669</b>	<b>73,4%</b>	<b>84,1%</b>	<b>14 810</b>	<b>4,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>2 118 403</i>	<i>19 343</i>	<i>33 139</i>	<i>34,9%</i>	<i>14,3%</i>	<i>93 930</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>2 228 869</i>	<i>101 509</i>	<i>411 606</i>	<i>36,8%</i>	<i>75,3%</i>	<i>12 684</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>99 243</i>	<i>60 577</i>	<i>75 924</i>	<i>1,6%</i>	<i>44,9%</i>	<i>800</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>780 240</b>	<b>109 141</b>	<b>430 773</b>	<b>12,9%</b>	<b>80,9%</b>	<b>3 611</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>835 061</b>	<b>74 814</b>	<b>166 686</b>	<b>13,8%</b>	<b>55,5%</b>	<b>1 791</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>6 061 816</b>	<b>134 865</b>	<b>1 118 128</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 952</b>	<b>7,0</b>